

22^e Journée Rue de l'Avenir

Vendredi 29 septembre 2006 à Köniz (BE)

Traversées piétonnes: vers une suppression des passages piétons ?



KÖNIZ (38'000 hab): route cantonale principale, 16'000 véhicules/jour.
Avant: une traversée de localité comme il en existe des centaines.



KÖNIZ – après: diminution du gabarit de la chaussée, abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h dans le centre, suppression des passages piétons, giratoire en traversée libre pour les piétons.



NEUENEGG (4400 hab.): traversée de localité, 6000 v/j, 50 km/h.
Mesures: rétrécissement de la chaussée, changement de revêtement et marquages spéciaux, consignes pour les enfants, campagne d'information «Mitenand».

La traversée de la chaussée représente l'opération la plus risquée pour les piétons: la grande majorité des accidents surviennent lorsque les piétons traversent la route. Pour un adulte en bonne santé bénéficiant de toutes ses capacités physiques, c'est un exercice relativement facile et naturel, au point qu'on ne se rend plus compte des compétences multiples que cela nécessite. Un enfant ne peut pas maîtriser cette opération complexe avant 10 ans environ.

Le «passage piéton» est beaucoup plus qu'un marquage fonctionnel, il a presque acquis une valeur de symbole. Même si le passage piéton n'est pas une panacée, son importance dans les réseaux piétons ne peut pas être minimisée. Pour les enfants (pour les parents), il représente un point de repère jugé essentiel.

Dans les zones 30

L'article de la nouvelle ordonnance fédérale de 2002, qui stipule que dans les zones 30 les passages piétons doivent dans la règle être supprimés sauf exception (par exemple devant une école ou un home pour personnes âgées), est très controversé. L'objectif de cet article était de donner plus de souplesse aux piétons dans les zones 30 et d'en faire des zones de cohabitation entre les usagers. Mais ce changement a été mal perçu par les parents d'élèves et

certains techniciens des communes. En l'absence de priorité des piétons dans les zones 30, la suppression des passages n'est pas forcément perçue comme un avantage.

Sur des routes plus importantes

A Neuenegg et à Köniz, dans le canton de Berne, on teste actuellement des «zones de traversée libre» sur des traversées de localité; dans le premier cas la vitesse autorisée a été maintenue à 50 km/h (voir RdA 3/2005), dans le second – une route principale avec 16'000 véhicules/jour – on l'a abaissée à 30 km/h.

Là aussi, l'idée est d'offrir plus de souplesse aux piétons, et que l'aménagement non directif induise une attention réciproque entre usagers et un comportement courtois des conducteurs vis-à-vis des piétons. Ces deux exemples sont évalués dans le cadre d'une recherche SVI en cours.

La mixité et la cohabitation ont leurs avantages, mais à quelles conditions? L'expérience de Köniz est par exemple contestée par Mobilité piétonne, qui a fait recours contre la mesure, argumentant qu'en l'absence de priorité pour les piétons la zone de traversée libre n'est pas favorable aux usagers vulnérables.

Des visites et une table ronde

Pour faire le point sur ces questions, Rue de l'Avenir organise sa 22^e journée à Köniz,

dans la banlieue sud de Berne, avec la visite des deux exemples de Neuenegg et de Köniz (voir programme).

Le sujet est complexe. La suppression de passages piétons étant controversée, il est important de pouvoir identifier les avantages et les inconvénients de cette solution. C'est pourquoi Rue de l'Avenir organise une table ronde pour tenter de répondre aux nombreuses questions qui se posent.

La suppression de passages piétons est présentée comme un plus pour les piétons: est-ce vraiment le cas? Comment garantir la sécurité des traversées pour les enfants et les personnes âgées? Le non-marquage des passages ne devrait-il pas s'accompagner obligatoirement d'un abaissement de la vitesse autorisée? voire de la priorité aux piétons? Plutôt que de supprimer les passages piétons, ne faudrait-il pas supprimer l'interdiction des 50 m? Marquer plusieurs passages piétons successifs, si nécessaire? Ou créer un nouveau type de marquage?

La table ronde sera l'occasion d'entendre les arguments des opposants et des partisans et de les discuter. La table ronde et le débat seront animés par Laurent Bonnard, journaliste à la Radio romande.

Venez en juger sur place et vous faire une opinion en participant à cette 22^e Journée «Rue de l'Avenir», le 29 septembre prochain!

22^e journée d'étude de Rue de l'Avenir

Programme

Traversées piétonnes: vers une suppression des passages piétons?

Vendredi 29 septembre 2006 à Köniz (BE)

(Dp Genève 7h10, Lausanne 7h45, Fribourg 8h34 / Neuchâtel 8h03 / Delémont 7h42, La Chaux-de-Fonds 7h13)

Arrivée des trains à Berne: Genève-Lausanne-Fribourg: 8h56 / Neuchâtel: 8h54 / Jura 8h48

Départ du RER pour Neuenegg (BE): 9h16

Visite à Neuenegg: 9h40 – 10h15

- Zone de traversée libre (sans passage piéton) sur une traversée de localité à 50 km/h, en présence du concepteur Rolf Steiner (bureau Verkehrsteiner, Berne)
- Transfert en RER (dp. 10h22 pour Köniz)

Visite à Köniz: 11h10 – 12h25

- Zone de traversée libre: suppression de passages piétons sur une route cantonale avec limitation à 30 km/h, en présence de Fritz Kobi, ingénieur en chef d'arrondissement (Office des ponts et chaussées du canton de Berne), co-initiant du projet, et de représentants de la commune de Köniz

Repas: 12h30

- Buffet
- Accueil par la commune de Köniz

Exposés: dès 13h30

- **Introduction** de Serge Beuchat, président de Rue de l'Avenir
- **Retour sur les visites du matin**
 - Traversées libres à Neuenegg (Rolf Steiner)
 - Zone de traversée libre de Köniz (Fritz Kobi)

• Petite histoire du passage piéton en Suisse

Dominique von der Mühl, collaboratrice scientifique EPFL / Rue de l'Avenir

Table ronde et débat avec la salle Supprimer les passages piétons: un plus pour les piétons?

Animation: Laurent Bonnard, journaliste à la Radio romande

Avec la participation de:

- Fritz Kobi, Office des ponts et chaussées du canton de Berne
- Thomas Schweizer, directeur de Mobilité piétonne
- Un représentant d'une Association de parents d'élèves
- Un représentant du BPA ou de l'OFROU
- Une représentante de la commune de Köniz

Fin de la journée d'étude 16h30

Retour à la gare en bus.

Départ de Köniz pour retour à la gare de Berne:

16h44 (bus 10) pour trains Genève – Lausanne – Fribourg- Neuchâtel - Valais

16h55 (RER) pour trains Jura – La Chaux-de-Fonds

Coût

CHF 150.-

(CHF 120.- pour les abonnés à Rue de l'Avenir) y compris repas et documentation

Inscription

Par courrier, courriel ou Internet <www.rue-avenir.ch> jusqu'au 25 août 2006

Journée Rue de l'Avenir organisée avec le soutien de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Les déplacements entre Berne, Neuenegg et Köniz se font avec les transports publics locaux (RER bernois ou bus). Prévoir un billet CFF «City-city ticket» comprenant les transports urbains.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la journée d'étude Rue de l'Avenir du 29 septembre 2006 à Neuenegg et Köniz

Abonné RdA (CHF 120.-) Non abonné RdA (CHF 150.-)

Nom, prénom _____

Rue, n° _____

NPA/Localité _____

Représentant (commune, département, bureau, association) _____

Tél. professionnel _____

Courriel _____

PRO VELO - Correctif

Cotisations de membre:

Membre individuel: CHF 40.-

Famille: CHF 50.-

La cotisation de CHF 100 à CHF 500.- est une cotisation de soutien des entreprises et des services publics désireux de soutenir l'engagement de PRO VELO.

Renseignements

www.pro-velo.ch

info@pro-velo.ch

Bollwerk 35, Case Postale 6711, 3001 Berne

Tél: 031 318 54 11